

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0026113

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Code réservé à l'adhérent (e) : 25228

Matricule : 1868 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Elouejdi Nafaae velex KARITOUS

Date de naissance : 05/03/59

Adresse : Résidence El Héphaïst 11 AP. 203, B. N° 24
Boulevard

Tél. : 06 61 20 85 42 Total des frais engagés : 737,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur ARAOUI HOUSSAINI Najib
Médecine Générale
16, Rue Okba Bin Nafaa
BERRECHID - 337321

Date de consultation : 02 MARS 2020

Nom et prénom du malade : Kat Hichous Nafaae Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : tuberculose + diabète

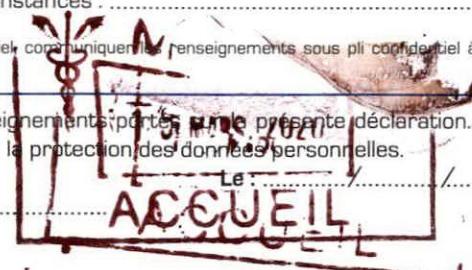
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 16 MARS 2020

Signature de l'adhérent(e) : 



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19-026113 16 MARS 2020

Remplissez ce volet, découpez le et conservez-le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1868 Nom de l'adhérent(e) : Elouejdi Nafaae

Total des frais engagés : 737,60 Dhs

Date de dépôt : 02.03.2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 MARS 2020 / C		1	150.00	 Dr. AHAD ROUSSAN Médecin Général 16, Rue Ottomane Nafie BEIRUT, LIBAN 1100 33.73.21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie 2000 Docteur Kadiri Zinab 22- bd Mohammed V... BERRECHID	02.03.20	Pharmacie 2000 Docteur Kadiri Zinab 22- bd Mohammed V... BERRECHID

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

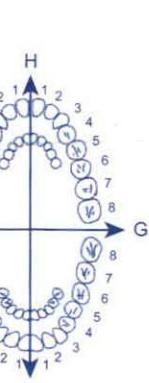
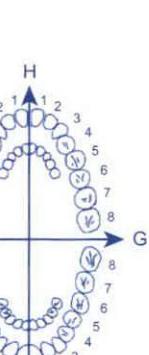
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	00000000 11433553		Montants des soins
	B			Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Dr. Araqi Houssaini Najib

MÉDECINE GÉNÉRALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert Assermenté auprès des Tribunaux

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid

Tél. : 05 22 33 73 21

GSM : 06 62 07 65 56

الدكتور عراقي حسيني نجيب

الطب العام
الفحص بالصدى

طبيب رئيسي سابق بالقوات
الجوية الملكية بالدار البيضاء
خبير محقق لدى المحاكم

16، زنقة عقبة ابن نافع - برشيد

الهاتف: 05 22 33 73 21

المحمول: 06 62 07 65 56

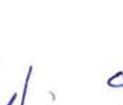
02 MARS 2020

MARITOUS NISSA

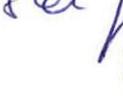
142.10

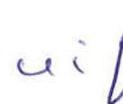
① - Incipium 40  

54. col. 100 cel. 100  

49.50 cel. 100  

② Zero gag  

37.10 ultralivire  

152.50 col. 100  

④ Lawhus de korkas 20 ui  

587.60

Docteur ARAOI HOUSSAINI NABIB
Médecine Générale
16, Rue Okba Bnou Nafie
BERRECHID - Tel : 33 73 21

Pharmacie 2000
Docteur Kadiri L. Zineb
22, bd Mohammed V - BERRECHID

FAD: MAR-19
EXP: FEB-22
LOT: ZLRU

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir benn al aouam roches
noires casablanca

INEXTIUM

40 mg Cpr GR

Boite 14

641150MP/21NRQ P.P.V:142,10 DH

6 118001 020607

DUSPATALIN 200MG
GELU B20

P.P.V:54DH00

6 118000 010531

طريق التناهبي اقرأ التهشة قبل الاستعمال

ULTRA-LEVURE 250 mg.
10 gelules

6 118001 310029

385
Fab / صنع : 02 2019

EX.P. / صالح لغاية : 02 2022

BIOCODEX MAROC

PPV 37.00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml inj
b1 sty 3ml

P.P.V : 152,50 DH

6 118001 081608

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus Solostar 100U/ml inj
b1 sty 3ml

P.P.V : 152,50 DH

6 118001 081608

CHARBON VÉGÉTAL

ZER PPC:49,50DH

ZERO-GAZ[®]

CHARBON VÉGÉTAL

ELIMINATION TOTALE DES GAZ
INTESTINAUX

BIEN-ETRE INTESTINAL

30 Comprimés

30 Comprimés de (250 mg)

Ingrédients: charbon végétal (250 mg), amidon de maïs, cellulose microcristalline, magnésium stearate, glycolate d'amidon sodique, gomme arabique, sodium propyl paraben, et eau purifiée.

Conseil d'utilisation : 1 comprimé 3 fois par jour

Complément alimentaire, n'est pas un médicament

Précaution d'emploi : Tenir hors de portée des jeunes enfants.

Conserver dans un détroit sec.



(01) 1 8906057 46007 3

(17) 201231

(10) 118003

(21)ARPL307344